

LISTE DE PIÈCES JUSTIFICATIVES POUR LA DÉLIVRANCE D'UN TITRE DE SÉJOUR

MÉDECINS ÉTRANGERS

1. PREMIÈRE DEMANDE ET RENOUVELLEMENT – DOCUMENTS COMMUNS

* Visa de long séjour ou titre de séjour en cours de validité.

* Justificatif de nationalité :

- passeport (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas) ;
- à défaut, autres justificatifs (attestation consulaire, carte d'identité, carte consulaire, etc.)

* Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois :

- facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet) ; ou : bail de location de moins de 6 mois ou quittance de loyer (si locataire); ou taxe d'habitation;
- si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois ;
- en cas d'hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeur datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour, et justificatif de son domicile si l'adresse de sa CNI ou de sa carte de séjour n'est plus à jour.

* 3 photographies d'identité récentes (format 35 mm x 45 mm – norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005) - pas de copie ;

* Justificatif d'acquittement de la taxe sur le titre de séjour et du droit de timbre et si exigé le droit de visa de régularisation à remettre au moment de la remise du titre ;

* Certificat médical délivré par l'OFII à remettre au moment de la remise du titre.

2. DOCUMENTS SPÉCIFIQUES EN FONCTION DU STATUT

| | |
|--------------------|--|
| PADHUE | <u>1ère demande</u> - Autorisation de la CTAE - Contrat de travail - Autorisation de travail délivrée par les services de la main d'œuvre étrangère (SMOE) |
| | <u>Renouvellement</u> - Autorisation de la CTAE - Contrat de travail |
| STAGIAIRE ASSOCIE | <u>1ère demande</u> - Convention tripartite de stage (établissement d'origine + université des Antilles + établissement de santé recevant le stagiaire) - Avis favorable sur la convention de stage donné par la plateforme de la main d'œuvre étrangère |
| | <u>Renouvellement</u> - Convention tripartite de stage (établissement d'origine + université des Antilles + établissement de santé recevant le stagiaire) |
| FFI (DFMS / DFMSA) | <u>1ère demande et renouvellement</u> - Inscription universitaire 1ère année (ou 2ème année) de DFMS (ou DFMSA) - Autorisation ARS |